

SNUipp-FSU 95
snu95@snuipp.fr

A l'attention de Madame la directrice académique
Cergy le 11 octobre 2021

Objet : département test

Madame la directrice académique,

notre ministre est désormais coutumier d'annonces qui concernent ses personnels par voie de presse. Comme d'habitude, ses annonces sont faites sans que leurs mises en œuvre n'aient été préparées ni anticipées.

Nous avons donc ainsi appris que le département du Val d'Oise était terrain d'expérimentation pour les tests suite à un cas positif de Covid, et ce pour éviter une fermeture de classe.

Il est évident que nous sommes tous d'accord pour que les élèves puissent bénéficier de l'enseignement que leur doit notre pays. Encore faudrait-il que des moyens soient donnés à la hauteur des besoins !

Le ministre « écoles ouvertes » avait déjà tenté dans l'application du protocole niveau 2, d'avancer une non fermeture administrative de classe avec répartition des élèves dans les classes de même niveau...Quelle méconnaissance du premier degré ! Peut-être que cela serait plus facile avec des remplaçant.es ?

Revenons aux tests. Nous avons reçu dans les écoles vendredi 9 octobre, au « mieux » jeudi soir tard, un message déroulant la mise en œuvre à partir du lundi 11 octobre ainsi que les documents à transmettre aux familles : lettre d'information et formulaire de consentement.

Et bien entendu, on demande aux collègues « d'anticiper afin d'être réactif » ! Le ministre devrait tenter de s'appliquer cela.

Les collègues dénoncent une nouvelle charge de travail, non anticipée : impression des documents, remise et explications aux familles, recueil des documents dans un temps extrêmement contraint. Car en ce qui concerne les parents d'élèves, le texte d'accompagnement peut être difficile à appréhender, la fiche de consentement également. Certaines familles ne seront pas en mesure de remettre la fiche de consentement et la photocopie de la carte vitale. Les collègues devront à nouveau les solliciter.

En cas de cas positif, que font les autres élèves de la classe en attendant les tests du laboratoire (« le jour même ou le lendemain ») ? Qui désigne le laboratoire ? Comment se met-il en contact avec les écoles ? Nous rappelons qu'il n'est pas question que les enseignant.es se chargent des recueils de salive.

De plus, en cas d'éviction d'une partie de la classe, comment les enseignements seront-ils assurés pour les élèves évincés ? Il est hors de question que les enseignant.es assurent les apprentissages à la fois en classe et en distanciel.

Une fois de plus, les équipes sont mises en tension du fait du manque d'anticipation et de moyens pour assurer réellement la « continuité pédagogique ».

Par avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier. Dans l'attente de vos réponses, je vous prie de recevoir, Madame la directrice, nos respectueuses salutations.

Véronique Houttemane
secrétaire départementale
SNUipp-FSU 95